

Potentiel bois : surfaces de forêts exploitables

Présentation de la méthodologie

29/11/2021

Résumé (contexte et objectifs du document) :

Dans le cadre de l'évaluation des potentiels d'énergies renouvelables, les surfaces de forêts exploitables ont été caractérisées pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif de ce document est de présenter la méthodologie mise en place pour évaluer ces surfaces. Dans un premier temps, les zones de forêt où l'exploitation forestière est possible sont identifiées puis, dans un second temps, les surfaces de forêts exploitables potentielles sont exprimées à différentes échelles spatiales avec plusieurs filtres possibles.

A noter que la méthode ne prend pas en compte l'existant : les forêts déjà exploitées sont comptés dans les forêts exploitables. De plus, la méthodologie présentée ici est évolutive et pourra être améliorée à l'avenir.

Sous le pilotage de :



Opéré par :



Auvergne
Rhône-Alpes
Énergie Environnement



Révisions du document

Mises à jour			
<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Rédacteurs</i>	<i>Commentaires</i>
V1	05/09/2018	Vincent Wawrzyniak (AURA-EE)	
V2	08/02/2019	Vincent Wawrzyniak (AURA-EE)	
V3	29/11/2021	Vincent Wawrzyniak (AURA-EE)	

Table des matières

1	Forêts exploitables	4
1.1	Identification des forêts	4
1.2	Identification des zones exploitables	4
2	Diffusion : croisements d'informations	4

1 FORETS EXPLOITABLES

La première étape consiste à identifier les zones boisées puis à reconnaître celles où l'exploitation du bois est possible.

1.1 IDENTIFICATION DES FORETS

La BD Forêt® de l'IGN (version 2 de 2016) est utilisée pour identifier les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes. Les zones non arborées, telles les landes par exemple, ne sont pas considérées pour cette étude. La typologie de formations végétales de la BD Forêt® est simplifiée en 3 catégories : forêt de feuillus, forêt de résineux et forêt mixte.

1.2 IDENTIFICATION DES ZONES EXPLOITABLES

Parmi ces forêts, certaines ne sont pas exploitables du fait de contraintes environnementales, techniques et économiques. Cette étude n'ayant pas vocation à aborder l'aspect économique, seuls les deux premiers types de contraintes sont considérés.

Concernant les contraintes environnementales, l'exploitation forestière est interdite dans les réserves biologiques intégrales. Par conséquent, les forêts situées dans ces réserves sont exclues pour le calcul du potentiel. Par ailleurs, différentes mesures de protection peuvent localement limiter, contraindre voire interdire l'exploitation forestière. Ces mesures locales ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Concernant les contraintes techniques, uniquement la pente est considérée. Cette dernière est calculée à partir de la BD ALTI® de l'IGN au pas de 25 m. Un seuil à 60% est retenu : les forêts où la pente est supérieure à ce seuil ne peuvent pas être exploitées d'un point de vue technique.

2 DIFFUSION : CROISEMENTS D'INFORMATIONS

La seconde étape consiste à croiser différentes informations pour faciliter l'exploitation et l'interprétation. Les forêts exploitables, les pentes (BD ALTI® de l'IGN) et la cartographie des forêts publiques (ONF) sont croisées par analyse spatiale. Pour chaque zone de forêt, son type d'essence sa pente et sa classe de propriété sont ainsi connus. Ces informations sont agrégées à l'échelle des communes pour la diffusion.